# **ARTSIDA - FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)**

#### APPEL DE DOSSIERS

# Quels sont les avantages pour un artiste de participer à un encan tel qu'ARTSIDA?

- Participer à une cause qui vous tient à coeur.
- Le prestige de l'événement et sa visibilité.
- La chance de réseauter avec des collectionneurs et autres artistes.
- Pour les artistes en voie de professionnalisation, voir son travail sélectionné par des professionnels reconnus du milieu et exposer aux côtés d'artistes de renom.
- ARTSIDA est un organisme caritatif reconnu et offre des reçus d'impôt pour les dons.
- Nous offrons aussi le partage de la vente pour ceux et celles qui le préfèrent.

# Qui peut soumettre des oeuvres à l'encan Artsida?

Tout artiste professionnel ou en voie de professionnalisation peut soumettre une oeuvre à ARTSIDA.

# Est-ce que les artistes de l'extérieur de Montréal et du Québec peuvent participer? ARTSIDA accepte les artistes de tous horizons.

# Est-ce que tous les types d'oeuvres sont acceptés?

Tous les types d'oeuvres sont acceptés (photographie, peinture, dessin, gravure, sculpture, etc.). Cependant, étant donné le contexte d'exposition temporaire, les oeuvres doivent pouvoir être soit accrochées au mur, soit exposées sur socle ou être autoportantes (dans le cas de sculptures, par exemple). Le comité de sélection se réserve le droit de refuser toute oeuvre dont l'installation et la manipulation pourraient nécessiter des frais ou des conditions non réalisables dans les circonstances de l'encan.

## Quels sont les critères pour être considéré artiste émergent?

Avoir débuter sa pratique professionnelle depuis 5 ans ou moins.

#### Quelle est la date limite pour soumettre mon dossier?

Le 1er juillet 2015

#### Comment puis-je soumettre mon dossier?

Les dossiers doivent être soumis en 2 étapes en utilisant la fiche d'inscription sur le site internet à l'adresse suivante et en envoyant une image de l'oeuvre par courriel avant le 1er juillet 2015.

#### Puis-je soumettre plus qu'une oeuvre?

Il est possible de soumettre jusqu'à un maximum de 2 oeuvres, cependant une seule peut être sélectionnée. Les oeuvres soumises doivent rester disponibles jusqu'à la réception de la réponse du comité de sélection.

# Comment se déroule le processus de sélection des oeuvres?

Chaque membre du jury aura accès à toutes les inscriptions reçues. Le comité se réunit pour les examiner à tour de rôle et le vote pour chacune se tient à majorité.

# Pourquoi procédez-vous maintenant à une sélection des artistes puisque ce ne fut pas toujours le cas?

À cause de la popularité grandissante de l'événement, nous ne pouvons plus accepter toutes les offres des artistes, l'encan serait trop long. Aussi afin de maintenir l'intérêt des collectionneurs en comparaison à d'autres encans semblables, nous nous devons d'avoir une offre d'oeuvres de la plus grande qualité possible et variée.

# Quels sont les critères de sélection des oeuvres?

Les oeuvres sélectionnées le sont principalement sur la base de leur qualité artistique, du rendu technique et de leur originalité. ARTSIDA reçoit un très grand nombre de candidatures de qualité à chacune de ses éditions et certaines de celles-ci se verront refuser. Cela n'entache en rien la qualité de ces candidatures. Comme il s'agit d'un encan-bénéfice au profit d'une cause qui nous tient tous à coeur, certains critères tels la désirabilité de certaines oeuvres auprès des collectionneurs ou le succès d'un artiste aux éditions passées peuvent être pris en compte. Nous acceptons un maximum d'artistes de renom sans sacrifier une place aux artistes en début de carrière ou à mi-carrière. Nous essayons également de renouveler l'offre au fil des éditions.

# De qui est composé le comité de sélection?

Le jury est composé de représentants de ARTSIDA et de professionnels reconnus du milieu des arts visuels. Afin de maintenir le plus possible son indépendance d'action, l'identité des membres du jury est maintenue secrète jusqu'à la fin du processus de sélection.

# Quand aurai-je une réponse à la suite de mon dépôt de candidature?

Mi-juillet 2015

#### Est-ce que les candidats refusés sont contactés?

Nous contactons tous nos candidats sans exception. Nous sommes toujours très touchés par votre volonté d'aider Sida Bénévoles Montréal. Aucun commentaire ne sera toutefois émis sur les raisons du refus.

#### Est-il possible de faire appel de la décision du comité de sélection?

Non. Toutes les décisions du comité de sélection sont irrévocables et sans appel.

# J'ai participé à plusieurs éditions d'Artsida dans le passé et mon oeuvre a été refusée cette année. Pourquoi?

Outre les critères de qualité, nous essayons de présenter un choix global cohérent avec une représentation d'artistes variée selon le style et le niveau d'expérience. Il se peut qu'entre plusieurs artistes de style ou d'expérience similaires, nous ayons eu à faire un choix. Nous essayons aussi de présenter des artistes différents d'une édition à l'autre. Certains partent, d'autres reviennent. Nous vous invitons donc à tenter votre chance à la

prochaine édition.

#### Qu'est-ce qui arrive si je vends mon oeuvre avant d'avoir eu la lettre d'acceptation?

Nous vous demandons de garder la ou les oeuvre-s soumise-s disponible-s tant que vous n'avez pas reçu de réponse de notre part. Si votre oeuvre qui a été acceptée n'est plus disponible, vous pouvez en soumettre une autre, mais le comité n'est pas tenu de l'accepter.

# CONTRAT, PREUVE DE VALEUR ET REÇU D'IMPÔT

#### Quels sont les documents que je dois fournir?

Vous devez nous fournir le contrat signé. La preuve de la valeur estimée est également obligatoire, ainsi que le certificat d'authenticité et une photo au format proposé.

#### Pourquoi dois-je absolument signer votre contrat?

Le contrat constitue la preuve que vous avez accepté toutes les conditions de l'encan. Il est aussi la preuve des engagements que nous prenons envers vous. La signature du contrat prévient la plupart des malentendus et situations désagréables pouvant survenir. Votre participation ne peut être validée avant la signature du contrat et de son annexe.

# Quand dois-je retourner le contrat, ma preuve de valeur estimée et le certificat d'authenticité?

Vous avez jusqu'au 31 juillet pour nous faire parvenir les documents requis. Si vous n'êtes pas dans la possibilité de le faire à l'intérieur de ce délai, veuillez nous en avertir afin de prendre les arrangements nécessaires.

#### Pourquoi dois-je soumettre une preuve de la valeur de mon oeuvre?

Afin de pouvoir remettre des reçus d'impôt pour les dons, ACCM -Sida Bénévoles Montréal doit se conformer à certaines règles, soit vérifier la valeur des oeuvres reçues en don.

#### En quoi consiste la preuve de valeur que je dois fournir?

Nous acceptons une facture antérieure pour une oeuvre similaire (même format et médium) ou une attestation de la part de la galerie qui vous représente.

#### Est-ce que je recevrai un reçu d'impôt pour mon oeuvre et si oui, quand?

Si vous faites don de votre oeuvre, votre reçu sera remis dès que nous aurons en main l'oeuvre et les documents requis. À noter qu'aucun reçu ne peut être remis si vous participez au profit de la vente.

#### Est-ce que je peux refuser le reçu aux fins d'impôts?

Si vous considérez que c'est à votre avantage, vous pouvez refuser le reçu. Il est cependant de votre responsabilité de nous en aviser si vous ne voulez pas le recevoir.

# DÉPÔT DES OEUVRES

# Où dois-je acheminer mon oeuvre et quand?

Une fois votre contrat signé et votre preuve de valeur déposés, vous pouvez acheminer votre oeuvre aux bureaux administratifs de Sida Bénévoles. Plus de détails vous seront fournis si vous êtes sélectionnés.

# Est-ce que mon oeuvre est en sécurité?

Nous avons un grand respect pour les oeuvres soumises et nous prenons toutes les précautions nécessaires pour éviter tout vol ou dommage.

# Est-ce que je serai dédommagé s'il arrivait quelque chose à mon oeuvre?

Si vous avez choisi de donner votre oeuvre, le don est effectif dès son dépôt auprès d'ACCM - Sida Bénévoles Montréal.

# Dois-je payer pour l'emballage et le transport de mon oeuvre?

Oui, vous devez prendre en charge l'emballage et le transport au bureau de Sida Bénévoles Montréal.

### Est-ce que mon oeuvre me sera rendue si elle n'est pas vendue lors de l'encan?

Le contrat stipule clairement que votre oeuvre est un don et si vous avez choisi de la donner entièrement sans tirer profit de la vente, vous recevrez d'ailleurs votre reçu de charité peu après sa réception. Si vous désirez que votre oeuvre vous soit rendue en cas de non-vente, vous devez le demander au préalable, avant la signature du contrat qui sera modifié en conséquence.

Les oeuvres invendues qui demeureront auprès d'Artsida pourront être ultérieurement vendues, mais en respectant les conditions établies au contrat (prix de réserve).

#### Est-ce que la vente de mon oeuvre risque d'affecter ma cote sur le marché?

La cote d'un artiste est basée sur son historique de ventes récentes. Il est connu que les oeuvres vendues lors d'encan le sont souvent à un prix moindre que le prix habituel, mais ce n'est pas toujours le cas. Aussi, si vous ne participez qu'à un certain nombre d'encans et que la majorité de vos ventes se font dans un autre contexte, votre cote ne devrait pas être affectée. Soyez assurés que nous prenons tous les moyens à notre disposition pour assurer un prix de vente le plus élevé possible pour votre oeuvre. Le prix de départ sera déterminé en fonction de la juste valeur marchande de celle-ci et nous établissons également un prix de réserve.

#### Qu'est-ce qu'un prix de réserve?

Le prix de réserve est le prix minimum auquel votre oeuvre peut être adjugée. Si les mises n'atteignent pas le prix de réserve, elle est retirée de l'encan. Il est possible qu'une oeuvre retirée soit reproposée à la fin de l'encan, mais avec le prix de réserve comme prix de départ des enchères.

#### Qu'est-ce que le prix de départ?

Le prix de départ est le prix soumis au départ des enchères. Il est déterminé par le

commissaire-priseur en fonction de la valeur marchande et donc de l'attractivité de l'oeuvre auprès des acheteurs.

# Est-ce que je dois payer pour l'encadrement?

Toutes les oeuvres non encadrées seront envoyées chez notre partenaire Encadrex pour l'encadrement. Grâce à leur généreux appui, vous n'aurez pas à en défrayer le coût.

## Est-ce que je peux choisir mon encadrement?

Non. Étant donné le nombre d'oeuvres à encadrer, nous laissons le choix à notre partenaire Encadrex de choisir l'encadrement qui convient le mieux en fonction de l'oeuvre, des tendances actuelles et des coûts.

#### Est-ce que mon oeuvre sera encadrée convenablement?

Tous les encadrements des oeuvres sont effectués par notre partenaire Encadrex. Les oeuvres sont encadrées selon les règles de l'art en utilisant des matériaux de qualité de conservation.

#### Est-ce que je peux refuser que mon oeuvre soit encadrée?

Oui. Il est cependant nécessaire de nous en aviser sur le formulaire de soumission.

# Quand mon oeuvre sera-t'elle exposée et pour combien de temps?

Votre oeuvre sera exposée lors du vernissage ainsi qu'à l'événement principal. Si votre oeuvre est sélectionné uniquement pour la Vente au vernissage, elle sera exposée uniquement au vernissage.

#### De quelle autre façon mon oeuvre sera-t'elle diffusée?

Site web, réseaux sociaux, etc..

#### LE VERNISSAGE ET L'ENCAN

# Pourquoi dois-je payer mon billet pour l'encan?

Afin de maximiser le nombre de collectionneurs présents dans la salle le soir de l'encan et obtenir le meilleur prix de vente pour vos oeuvres. En revanche, vous serez invités gratuitement le soir du vernissage pour pouvoir réseauter avec les collectionneurs et les autres artistes participants. C'est notre façon de vous remercier pour votre aide généreuse.

# Est-ce que je serai avisé-e des détails de la vente de l'oeuvre?

Oui. Vous avez droit de savoir à qui et à quel prix votre oeuvre a été vendue. Vous obtiendrez aussi le nom de l'acheteur. La divulgation de ses autres coordonnées est à sa discrétion.